



ACCOMPAGNER LES LYCÉENS VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Vademecum à destination des chefs
d'établissement, des professeurs principaux
et des psychologues de l'éducation nationale
Année 2018 - 2019



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

PRÉAMBULE

Pourquoi ce vademecum ?

Les mesures mises en place en 2018 dans le cadre du Plan étudiants et de la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ont transformé l'accès à l'enseignement supérieur en renforçant l'accompagnement des lycéens dans leur choix d'orientation. Afin de soutenir et d'amplifier la dynamique engagée, la deuxième édition de ce vademecum précise les modalités de cet accompagnement. Ce document fournit à chacun des acteurs intervenant auprès des élèves des repères et outils essentiels pour les aider dans la réalisation de leur mission.

Les classes de terminale sont tout particulièrement concernées. C'est pourquoi, ce vademecum présente les grandes étapes de la procédure Parcoursup ainsi que les principaux dispositifs permettant de mieux accompagner les lycéens vers l'enseignement supérieur. Un guide portant sur les modalités pratiques de la procédure Parcoursup viendra ultérieurement le compléter.

Le renforcement de l'accompagnement à l'orientation doit également se déployer dans les classes de seconde et de première, dans la perspective d'une construction des choix de poursuite d'études tout au long du lycée, et dans la continuité des actions initiées au collège. Les dispositifs et ressources présentés dans ce document visent aussi à y contribuer.

L'élaboration progressive par les élèves d'un projet d'orientation éclairé constitue un objectif inscrit au cœur des réformes engagées du lycée général et technologique et du lycée professionnel. C'est aussi dans cet objectif que les régions organiseront, à compter du 1^{er} janvier 2019, des actions d'information sur les métiers et les formations en direction des élèves et de leur famille, en lien avec les équipes éducatives. Dans ce nouveau cadre d'actions, c'est toute la communauté éducative qui est appelée à se mobiliser auprès des élèves.

À qui s'adresse-t-il ?

Il s'adresse en priorité aux chefs d'établissement, aux professeurs principaux, aux psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) et plus largement à tous ceux qui contribuent à l'orientation des lycéens.

Quels leviers pour renforcer l'orientation au lycée ?

Le renforcement de l'orientation au lycée a pour ambition de mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'avenir et de les aider à faire des choix pertinents pour réussir dans l'enseignement supérieur.

L'accompagnement des lycéens est ainsi renforcé, avec principalement :

- la nomination de deux professeurs principaux en classe de terminale ;
- la mise en place de deux semaines de l'orientation par les lycées ;
- la consolidation du rôle du conseil de classe de terminale en matière d'orientation ;
- la mise en place progressive des heures dédiées à l'orientation à chaque niveau d'enseignement.

Ces mesures ont pour objectifs de :

- stimuler la réflexion des élèves sur leur projet scolaire et professionnel ;
- personnaliser l'accompagnement des élèves ;
- favoriser une construction progressive des projets d'orientation des lycéens ;
- assurer une meilleure continuité avec l'enseignement supérieur ;
- donner davantage de cohérence à la mobilisation de tous les acteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur en faveur de l'accompagnement à l'orientation.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	- 1 -
Pourquoi ce vademecum ?.....	- 1 -
À qui s'adresse-t-il ?	- 1 -
Quels leviers pour renforcer l'orientation au lycée ?.....	- 2 -
SOMMAIRE.....	- 3 -
LES 3 ETAPES DE L'ANNEE DE TERMINALE EN LIEN AVEC PARCOURSUP	- 5 -
Phase d'information et de découverte des formations : novembre 2018 – janvier 2019	- 5 -
Phase de formulation des vœux et de finalisation du dossier sur Parcoursup: 22 janvier – 3 avril 2019.....	- 6 -
Phase de réception des propositions et de décision: 15 mai – 19 juillet 2019	- 7 -
UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ÉLÈVES VERS LE SUPÉRIEUR.....	- 9 -
Deux professeurs principaux en classe de terminale.....	- 9 -
Deux temps forts : les semaines de l'orientation	- 10 -
Pilotage et mise en œuvre.....	- 11 -
La première semaine de l'orientation : un temps d'exploration et de réflexion.....	- 11 -
La deuxième semaine de l'orientation : un temps pour déterminer ses vœux de poursuite d'études post-baccalauréat	- 12 -
Le rôle du conseil de classe de terminale en matière d'orientation.....	- 12 -
Principes	- 12 -
Pilotage et mise en œuvre.....	- 12 -
Mise en place progressive des heures dédiées à l'orientation	- 13 -
Guides pour l'accompagnement à l'orientation	- 13 -
Des outils numériques pour mieux accompagner vers l'enseignement supérieur	- 15 -
www.secondes2018-2019.fr, un espace de l'Onisep dédié aux élèves de seconde.....	- 15 -
www.terminals2018-2019.fr, un espace de l'Onisep dédié aux élèves de première et de terminale.....	- 15 -
www.monorientationenligne.fr.....	- 15 -
La plateforme d'admission Parcoursup	- 16 -
Des services d'écoute pour répondre aux questions	- 17 -
Le numéro vert de Parcoursup.....	- 17 -
Des comptes sociaux dédiés	- 17 -
METTRE LES DISPOSITIFS EXISTANTS AU SERVICE DE L'ORIENTATION VERS LE SUPÉRIEUR.....	- 18 -
Les travaux personnels encadrés (TPE)	- 18 -

Le conseil d'orientation anticipé	- 18 -
La période de formation en milieu professionnel	- 18 -
Les Cordées de la réussite et le compagnonnage étudiant	- 19 -
L'association Article 1 et la plateforme Inspire	- 19 -
L'intervention de volontaires en Service civique : les étudiants ambassadeurs	- 19 -
La période d'immersion dans l'enseignement supérieur	- 20 -
Les rencontres entre l'École et le monde professionnel	- 21 -
ANNEXES	- 22 -
Outils numériques	- 22 -
Les références utiles.....	- 24 -
Parcours Avenir.....	- 24 -
Accompagnements.....	- 24 -
Les événements liés à l'orientation.....	- 24 -
Intervenants extérieurs en milieu scolaire	- 25 -
Exemple de fiche d'orientation pour préparer le premier conseil de classe	- 26 -

LES 3 ETAPES DE L'ANNEE DE TERMINALE EN LIEN AVEC PARCOURSUP

L'accompagnement au choix de l'orientation est un processus continu, un travail progressif mené avec et par l'élève au cours de sa scolarité pour l'amener à mûrir son projet d'orientation puis à formuler des choix de poursuite d'études post-baccalauréat éclairés. Ce processus se nourrit de l'ensemble des actions d'information et d'accompagnement auxquelles l'élève prend part.

Le rôle des professeurs principaux et des PsyEN, en lien avec l'équipe éducative, est ainsi essentiel dès le collège et tout au long du lycée pour permettre aux élèves de mener cette réflexion et de s'approprier l'information nécessaire à la construction de son projet.

L'année de terminale, avec la finalisation du projet de l'élève et les échéances de la procédure d'admission dans l'enseignement supérieur, nécessite un suivi accru. En effet, formuler des vœux de poursuite d'études en cohérence avec son projet d'orientation, créer son dossier Parcoursup et motiver ses choix puis accepter ou refuser des propositions d'admission sont autant d'étapes qui requièrent un accompagnement spécifique de l'élève pour lui permettre de les vivre de manière positive et sereine.

Phase d'information et de découverte des formations : novembre 2018 – janvier 2019

Les équipes éducatives accompagnent les lycéens pour la recherche d'information et la découverte des formations.

- Première semaine de l'orientation (fin nov. – début déc.) : les élèves s'informent et découvrent les formations d'enseignement supérieur, notamment sur le site de l'ONISEP www.terminales2018-2019.fr. L'offre de formation 2017-2018 est disponible depuis le 23 octobre sur Parcoursup.fr.
- Conseil de classe du premier trimestre : il prend connaissance des intentions d'orientation des élèves en s'appuyant sur la fiche dialogue renseignée par les élèves et des retours des entretiens personnalisés d'orientation menés par les professeurs principaux et les PsyEN ; il émet des conseils et des recommandations.
- **Jeudi 20 décembre 2018** : ouverture du site d'information de Parcoursup avec une offre de formation enrichie et actualisée. Les lycéens peuvent consulter les caractéristiques de chaque formation : contenus, attendus, débouchés professionnels et critères d'examen des dossiers. Un nouveau moteur de recherche permet de trouver des formations grâce à la saisie de mots clés.

Ils peuvent également s'informer sur le déroulement de la procédure.

Phase de formulation des vœux et de finalisation du dossier sur Parcoursup: 22 janvier – 3 avril 2019

Tout au long du deuxième trimestre : les deux professeurs principaux et les membres de l'équipe éducative accompagnent les élèves qui poursuivent leur réflexion en participant notamment à la 2^{ème} semaine de l'orientation et aux journées portes ouvertes dans les établissements de l'enseignement supérieur. Ils les accompagnent également pour la création de leur dossier et la formulation de leurs vœux sur la plateforme Parcoursup.

- Du mardi 22 janvier au jeudi 14 mars 2019 inclus : les lycéens saisissent leurs vœux et rédigent leur projet de formation motivé pour chacun d'entre eux sur Parcoursup. Des vidéos tutorielles sont proposées sur la plateforme pour comprendre son fonctionnement.

Qu'est-ce que le projet de formation motivé ?

Pour chacun des vœux formulés sur Parcoursup, le candidat doit rédiger un « projet de formation motivé » dans lequel il exprime, au regard des caractéristiques de la formation demandée, les raisons qui motivent sa candidature et ses atouts pour y réussir. Ce projet de formation motivé est transmis aux établissements demandés.

Le projet de formation motivé doit être rédigé avec soin car il est pris en compte par le chef d'établissement d'origine dans l'appréciation finale portée sur la fiche Avenir. Il peut l'être dans l'examen de la candidature par la formation demandée, en particulier lorsque celui a indiqué dans ses critères d'examen vouloir apprécier la motivation des candidats.

L'exercice peut être perçu comme difficile, aussi est-il préférable de le préparer très en amont avec les élèves, en particulier avec ceux qui se sentent le moins à l'aise. Les documents de suivi utilisés en classes de première et de terminale sont de bons outils pour aider l'élève à formuler ses idées car ils recensent notamment ses points forts, ses centres d'intérêt, les actions qu'il a réalisées pour élaborer son projet, etc.

- Du 15 mars au 3 avril 2019 inclus : ce sont les derniers jours pour finaliser le dossier de candidature et pour confirmer chaque vœu formulé.
- Jusqu'au mercredi 3 avril inclus : renseignement des fiches Avenir par tous les professeurs via la plateforme. Le conseil de classe examine les vœux des lycéens puis le chef d'établissement émet un avis pour chaque vœu qu'il reporte ensuite sur la fiche Avenir. Cette fiche est ensuite transmise aux différents établissements d'enseignement supérieur.

Qu'est-ce que la fiche Avenir ?

- La fiche Avenir est un document dématérialisé et spécifique à chaque vœu formulé sur Parcoursup. C'est un outil de dialogue entre les acteurs de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur qui permet d'assurer un meilleur accompagnement des lycéens tout au long de la procédure d'admission.
- Une fois que les lycéens ont formulé leurs vœux sur la plateforme, les professeurs rédigent, pour chacun des vœux, une appréciation sur les résultats dans leur discipline et sur des éléments d'appréciation du profil de l'élève au vu des formations demandées. Ils pourront modifier les commentaires portés sur les bulletins qui auront été automatiquement reproduits.
- Les professeurs principaux renseignent une appréciation complémentaire, commune à tous les vœux, sur le profil de l'élève et font la synthèse des appréciations de chaque professeur.
- Cela permet d'éclairer le chef d'établissement qui émet ensuite un avis sur chacune des fiches Avenir d'un candidat au lendemain du deuxième conseil de classe.
- Ces fiches sont alors transmises via la plateforme d'admission aux établissements d'enseignement supérieur qui les étudient.

Phase de réception des réponses et de décision: 15 mai – 19 juillet 2019

Le rôle des professeurs principaux, des psyEn, et de l'ensemble de l'équipe éducative est d'informer les élèves et de les accompagner pour répondre aux propositions reçues en suivant les règles de la procédure et le calendrier. Il est important, au regard de l'expérience passée - qui a montré que la plupart des élèves avaient obtenu une réponse conforme à leurs souhaits - que la communauté éducative rassure les lycéens sur le déroulé de cette phase. En 2018, plus de 9 lycéens sur 10 ayant fait au moins un vœu ont reçu au moins une proposition d'admission.

En avril-mai, les établissements d'enseignement supérieur examinent les vœux formulés par les candidats. Dans les lycées, l'accompagnement se poursuit : les professeurs principaux préparent la phase de réception et d'acceptation des propositions d'admission avec les élèves.

- 15 mai : début de la phase d'admission, les lycéens consultent les réponses des formations.
Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. L'acceptation des propositions doit se faire dans des délais précis qui sont indiqués sur la plateforme, en face de chacun des vœux. Pendant les épreuves écrites du baccalauréat, du lundi 17 au lundi 24 juin, ils ne reçoivent plus de proposition afin

qu'ils puissent se consacrer à l'examen mais peuvent continuer à répondre à celles qu'ils ont déjà reçues. La procédure reprend à l'issue des épreuves écrites.

- 19 juillet : fin de la phase principale d'admission. L'élève confirme son inscription dans la formation choisie selon les modalités précisées dans son dossier candidat.

Et si un élève n'a pas reçu de proposition et souhaite trouver une place dans une formation proposée par Parcoursup, que peut-il faire ?

- Dès le début de la phase d'admission, il peut solliciter un conseil, un accompagnement individuel ou collectif, au sein de son lycée ou au CIO, pour envisager d'autres choix de formation, tout particulièrement s'il n'a reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, IUT, écoles etc.).
- La phase complémentaire, de 25 juin au 14 septembre, lui permet de formuler de nouveaux vœux et d'obtenir une proposition d'admission dans une formation disposant de places disponibles.
- Après la parution des résultats du baccalauréat, le candidat inscrit en phase complémentaire peut également bénéficier de l'accompagnement individualisé de la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ÉLÈVES VERS LE SUPÉRIEUR

Deux professeurs principaux en classe de terminale

Parce que le processus d'élaboration du projet de poursuite d'études est exigeant et demande un accompagnement constant des lycéens, deux professeurs principaux sont nommés depuis l'année scolaire 2017-2018 dans les classes de terminale.

Les deux professeurs principaux, avec l'appui des PsyEN, ont pour mission d'assurer un suivi plus personnalisé des lycéens, de les accompagner et de les guider, avec leurs parents, dans l'élaboration de leur projet d'orientation post-baccalauréat. A ce titre, ils conduisent des entretiens personnalisés d'orientation et instaurent un dialogue avec chaque élève le plus tôt possible dans l'année. Ils recueillent ses intentions post-baccalauréat, partagent un avis ou des conseils sur celles-ci, suivent ses démarches, préparent avec lui sa participation aux semaines de l'orientation, fournissent des informations et des ressources, l'accompagnent dans ses prises de contact et dans sa participation aux journées portes ouvertes au cours de l'année scolaire... Toutes ces actions permettent de nourrir la réflexion de l'élève et participent à la rédaction du « projet de formation motivé », élément nécessaire à la finalisation de ses vœux sur la plateforme Parcoursup.

En termes d'organisation, les deux professeurs principaux peuvent choisir de suivre conjointement l'ensemble des élèves de leur classe ou de se répartir le suivi d'une moitié des élèves de la classe. Dans les deux cas de figure, **des temps de concertation entre les professeurs principaux sont nécessaires pour « croiser les regards » et pour permettre un meilleur accompagnement des élèves.**

Afin d'accompagner les lycéens dans la conception de leur projet d'orientation, les professeurs principaux leur indiquent les éventuels progrès qu'ils doivent faire au regard des informations obtenues de la part des autres membres de l'équipe pédagogique. Ils recensent les intentions d'orientation des élèves en vue de préparer le premier conseil de classe. **Sur cette base, les deux professeurs principaux sont en mesure de recevoir plus facilement les familles.** Celles-ci, mieux informées, échangent de manière régulière avec les équipes éducatives.

Avec l'appui des PsyEN, les professeurs principaux présentent et explicitent la procédure et le fonctionnement de la plateforme Parcoursup à leurs élèves. À cette fin, des formations académiques sont prévues pour eux. A compter de fin janvier, les professeurs principaux pourront se servir du site de simulation de Parcoursup afin de montrer à leurs élèves le parcours d'inscription et de formulation des vœux lors de séances d'information collectives.

Une fois que les élèves ont saisi leurs vœux, les professeurs principaux coordonnent la rédaction des fiches Avenir et préparent, en vue du deuxième conseil de classe, une synthèse des vœux de chaque élève.

En cas de besoin, les chefs d'établissement peuvent également choisir de confier des missions de tutorat à des professeurs ou des conseillers principaux d'éducation (CPE). Les tuteurs accompagnent un groupe restreint d'élèves dans l'élaboration de leur projet d'orientation tout au long de l'année scolaire.

Quelle complémentarité entre le professeur principal et le psyEN ?

L'apport des professeurs principaux et des psyEN est complémentaire pour l'accompagnement de l'élève.

Tous deux peuvent par exemple mener des entretiens personnalisés d'orientation pour aider l'élève dans la connaissance de soi. Le professeur principal, par son action de suivi de l'élève peut l'aider à se connaître, notamment en tant qu'apprenant, au travers des évaluations et de son rapport aux apprentissages. Le psyEN dispose d'une bonne connaissance des processus psychologiques à l'œuvre dans la construction de l'identité à l'adolescence et détient des compétences dans les techniques d'entretien individuel et de bilan. Il peut aider l'élève à approfondir sa connaissance de ses intérêts, de sa personnalité et de ses valeurs. En outre, sa position extérieure à la vie quotidienne de la classe et détachée de la relation de formation et d'évaluation lui permet d'offrir à l'élève un espace d'échange neutre dans lequel il peut exprimer librement ses intérêts.

En matière d'information sur les métiers et les formations, le psyEN a une vision d'ensemble du système de formation et a une connaissance experte des différentes filières, de leurs contenus de formation et de leurs modalités d'accès. Il peut ainsi aider les équipes éducatives à compléter leurs actions d'information et à favoriser l'appropriation par les élèves de ces informations. Il peut également fournir au cas par cas de l'information sur des filières plus spécialisées, disposant pour cela d'une large documentation au CIO.

Deux temps forts : les semaines de l'orientation

Les semaines de l'orientation permettent à chaque lycéen de préciser son projet d'avenir. De la seconde à la terminale, les actions doivent contribuer à ouvrir et à nourrir la réflexion des élèves sur des perspectives de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

Cette réflexion ne se limite pas à leur environnement social et géographique proche.

Les atouts de la mobilité ainsi que les opportunités de cursus en Europe et dans le monde peuvent être présentés, tout comme le dispositif de la « césure » qui peut utilement s'insérer dans le projet du lycéen.

Au cours de ces deux semaines, le lycéen peut en effet :

- échanger avec les équipes pédagogiques de l'établissement sur son projet d'avenir ;

- rencontrer des acteurs de l'enseignement supérieur pour mieux connaître les différentes filières de formation qui s'offrent à lui ;
- rencontrer et échanger avec des acteurs du monde économique, social et professionnel qui peuvent être mandatés par la Région ;
- prendre connaissance des ressources qui vont lui permettre de concevoir son projet professionnel.

Ces semaines de l'orientation peuvent aussi être l'occasion de présenter aux élèves et aux familles la procédure d'admission dans l'enseignement supérieur et donner des conseils quant aux démarches à suivre.

Pilotage et mise en œuvre

Chaque établissement est invité à déterminer les modalités de mise en œuvre de ces deux semaines dédiées à l'orientation. Des actions peuvent être mutualisées au niveau des bassins de formation. **Ces modalités peuvent faire l'objet d'échanges en conseil pédagogique** puis être présentées par le chef d'établissement en conseil d'administration.

L'organisation de ces deux semaines d'orientation en lycée professionnel tient compte des spécificités liées aux périodes de formation en entreprise des lycéens et au calendrier semestriel de certains établissements.

Ces semaines mobilisent tous les acteurs de l'éducation et de l'orientation à l'échelle de l'établissement, du bassin, de l'académie et de la région. Elles se construisent en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et les représentants de la région. Elles constituent une réelle opportunité pour impulser un travail collaboratif au sein des établissements scolaires d'une part, et entre lycées et établissements d'enseignement supérieur d'autre part.

La première semaine de l'orientation : un temps d'exploration et de réflexion

Ce premier temps fort se situe en amont du premier conseil de classe. La première semaine de l'orientation aide les lycéens à préciser leur projet d'avenir. L'objectif principal est de les informer sur les métiers et les études à entreprendre pour y accéder et, pour les élèves de terminale, de les aider à formuler des intentions d'orientation.

Cette semaine peut se dérouler dans l'établissement et prendre la forme d'un forum des métiers et des formations en mobilisant les établissements d'enseignement supérieur, les centres d'information et d'orientation (CIO), les services communs universitaires d'information et d'orientation (SCUIO), les régions et les professionnels. Les parents et les anciens élèves peuvent aussi contribuer à l'organisation de ces semaines.

Cette première semaine peut être l'occasion de mettre en place un tutorat inter-cycles : des étudiants assurent le tutorat d'élèves des classes de première ou de terminale pour les accompagner dans leurs choix de poursuite d'études post-baccalauréat et pour faciliter leur entrée dans l'enseignement supérieur.

La deuxième semaine de l'orientation : un temps pour déterminer ses vœux de poursuite d'études post-baccalauréat

Ce dernier temps fort a lieu avant la fin de saisie des vœux pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et la tenue du deuxième conseil de classe.

L'objectif est de permettre aux élèves de classe de terminale de faire des choix de poursuite d'études réfléchis et éclairés.

Cette deuxième semaine de l'orientation peut être l'occasion pour le lycéen de mieux se projeter dans les formations du supérieur en utilisant les ressources extérieures : la visite d'un établissement d'enseignement supérieur, d'un CIO, d'un SCUIO, la participation à des salons, à des journées portes ouvertes, voire à des périodes d'immersion dans les formations supérieures.

Le rôle du conseil de classe de terminale en matière d'orientation

Principes

Le conseil de classe constitue un moment d'aide et de conseil pour l'orientation des élèves de terminale. Les équipes éducatives engagent un dialogue avec les lycéens au cours de l'année afin de les accompagner dans la formulation de leurs vœux de poursuite d'études.

Lors du premier conseil de classe, l'équipe éducative prend connaissance des intentions d'orientation des élèves. Sur un document interne à l'établissement (voir annexe page 21), elle formule des conseils et des recommandations pour alimenter la réflexion des lycéens ou, le cas échéant, les invite à affiner leur projet.

Cet accompagnement se poursuit tout au long du deuxième trimestre, pendant la phase de saisie des vœux sur la plateforme. La communauté éducative, dans son ensemble, est engagée dans ce dialogue avec les lycéens, notamment avec l'aide des deux professeurs principaux et des PsyEN.

Le deuxième conseil de classe examine tous les vœux avec bienveillance et confiance dans le potentiel de chaque élève pour contribuer à l'avis que le chef d'établissement porte sur la fiche Avenir.

Pilotage et mise en œuvre

Le chef d'établissement prend appui sur les professeurs principaux en leur qualité de coordonnateurs de l'équipe pédagogique et d'accompagnants privilégiés de chaque élève en

matière de projet d'études. Il s'assure du dialogue fructueux entre les professeurs principaux et les parents d'élèves.

Il veille à la bonne information des élèves et de leurs parents sur le calendrier de la procédure d'admission dans l'enseignement supérieur.

À la suite du deuxième conseil de classe et des échanges avec l'équipe pédagogique, le chef d'établissement émet un avis sur chaque vœu d'élève qui sera porté à la connaissance des établissements d'enseignement supérieur choisis par le lycéen.

Mise en place progressive des heures dédiées à l'orientation

La réforme du lycée général et technologique qui accompagne la réforme du baccalauréat prévoit une évolution importante de l'accompagnement personnalisé notamment en donnant davantage de temps à l'élève pour élaborer son projet d'avenir et formuler ses choix d'orientation. Un volume horaire est ainsi prévu dans l'emploi du temps des élèves, 54 heures annuelles à titre indicatif, au cours desquelles des actions d'accompagnement et d'information sont menées par les membres de l'équipe éducative, notamment le professeur principal et le PsyEN, en lien avec les partenaires de l'enseignement supérieur et de la région.

Ces heures dédiées à l'accompagnement au choix de l'orientation sont mises en œuvre dès la rentrée 2018 en classe de seconde. Elles se mettront en place à la rentrée 2019 en classe de première puis en 2020 en classe de terminale. Pour le cycle terminal, en attendant cette mise en place, l'accompagnement au choix de l'orientation est intégré à l'accompagnement personnalisé en vigueur.

L'accompagnement au choix de l'orientation se divise en trois axes pédagogiques :

- découvrir le monde professionnel et s'y repérer ;
- connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés ;
- élaborer son projet d'orientation.

Il inclut des actions ponctuelles complémentaires dédiées à l'orientation telles que les semaines de l'orientation ou les forums des métiers.

Guides pour l'accompagnement à l'orientation

La construction d'un projet d'orientation post-baccalauréat se prépare tout au long du lycée. Un guide destiné aux équipes éducatives intervenant en classe de seconde générale et technologique rappelle ces objectifs de l'accompagnement à l'orientation à chaque niveau du lycée et propose un ensemble de pistes d'actions pour sa mise en œuvre. Il est disponible sur eduscol.education.fr Il sera prochainement complété par deux autres guides, l'un portant sur le cycle terminal de la voie générale et technologique et l'autre sur la voie professionnelle.

La construction d'un projet d'études et professionnel se prépare tout au long du lycée

	Classe de seconde	Classe de première	Classe de terminale
Objectifs spécifiques	Préparer le choix de la série de baccalauréat ou des spécialités pour la classe de 1 ^{ère} , dans la perspective de poursuites d'études et d'insertion professionnelle.	Approfondir la réflexion sur le post-baccalauréat : connaître les grands domaines universitaires existants et le paysage des formations (universités, CPGE, STS, écoles...)	Préparer la formulation des choix de poursuite d'études post-baccalauréat et préparer l'entrée dans l'enseignement supérieur.
Pistes d'actions communes	<p>Faire intervenir des représentants de l'enseignement supérieur et des acteurs du monde économique, social et professionnel.</p> <p>Participer à des forums métiers, salons et journées portes ouvertes.</p> <p>Apprendre à mener des recherches personnelles (ressources Onisep, CIO, CIDJ, SCUIO).</p> <p>Accompagner les élèves pour une meilleure connaissance et utilisation des ressources numériques.</p> <p>Faire intervenir des élèves/étudiants ou anciens élèves.</p> <p>Visite d'entreprises, semaines d'entreprise.</p>		
Pistes d'actions spécifiques aux différents niveaux	<p>Rencontres et échanges avec des professionnels.</p> <p>Présentation des différentes séries par les professeurs principaux et le PsyEN.</p> <p>Intervention d'élèves de classe de terminale pour présenter des spécialités ou une série.</p> <p>Observation en milieu professionnel (visite ou période d'observation)</p>	<p>Entretiens avec des PsyEN.</p> <p>Généraliser le conseil d'orientation anticipé.</p> <p>Proposer des périodes d'immersion dans les établissements d'enseignement supérieur.</p> <p>Présentation des filières de l'enseignement supérieur</p> <p>Se familiariser avec Parcoursup et les procédures d'accès dans l'enseignement supérieur</p>	<p>Etude des domaines de formation, de leurs débouchés et des perspectives de réussite et d'insertion propres à chaque filière.</p> <p>Travail sur les attendus des formations de l'enseignement supérieur</p> <p>Entretiens avec des PsyEN.</p>

Des outils numériques pour mieux accompagner vers l'enseignement supérieur

www.secondes2018-2019.fr, un espace de l'Onisep dédié aux élèves de seconde

Le site propose aux élèves de seconde les éléments essentiels pour la « construction de leur avenir au lycée ». Ainsi ils y trouvent :

- les étapes clés de la classe de seconde et la présentation du nouveau lycée ;
- de l'information pour explorer le monde économique et professionnel ;
- de l'information pour mieux connaître l'enseignement supérieur ;
- des tests et quiz pour explorer ses centres d'intérêt et analyser ses résultats scolaires ;
- des clés pour s'impliquer dans la réalisation de ses choix d'orientation.

www.terminales2018-2019.fr, un espace de l'Onisep dédié aux élèves de première et de terminale

Le lycéen y trouve notamment :

- **le panorama des filières** avec des taux de réussite selon le baccalauréat préparé (baccalauréats des voies générale, technologique et professionnelle) et des informations sur les poursuites d'études les plus adaptées à chaque profil, des témoignages sur les métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle ;
- **des « Mooc »** (cours en ligne gratuits et ouverts à tous) proposés par les établissements d'enseignement supérieur pour comprendre le contenu des formations et les compétences attendues pour les suivre ;
- **12 conseils** pour une orientation réussie.

Cet espace dédié intègre également le service www.monorientationenligne.fr

www.monorientationenligne.fr

Proposé par l'Onisep, **ce service permet à chaque lycéen d'échanger par *tchat*, courriel ou téléphone avec des conseillers et des étudiants ambassadeurs sur son projet d'avenir.**

Des moyens humains sont mobilisés en académie (services académiques d'information et d'orientation, CIO, régions) en lien avec les services universitaires d'information et d'orientation pour répondre de manière personnalisée et territorialisée à l'ensemble des demandes.

La plateforme d'admission Parcoursup

Sur Parcoursup, les lycéens peuvent trouver dès le 20 décembre 2018 des informations précises et actualisées sur les formations : leurs contenus, l'organisation des enseignements, les critères généraux d'examen des vœux et, à compter du 22 janvier 2019 les capacités d'accueil des différentes formations et les taux de réussite, les débouchés.

La plateforme propose les dates des journées portes ouvertes ou des journées ou semaines d'immersion et un contact pour pouvoir échanger avec un responsable pédagogique.

Elle précise également les attendus de chaque formation permettant de faire du sur-mesure dans ses choix d'orientation. Ces attendus, qui s'appuient sur un cadre national, correspondent aux connaissances et aux compétences qui sont nécessaires à un lycéen pour réussir dans la formation souhaitée.

Exemples d'attendus de réussite pour la filière Staps

- Disposer de compétences scientifiques : ces compétences peuvent notamment être attestées par la filière de baccalauréat ou les spécialités choisies et les notes obtenues dans les matières scientifiques en première et terminale (5 trimestres).
- Disposer de compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté : les étudiants en STAPS sont amenés à rédiger des documents de synthèse et un mémoire au cours de leur cursus, beaucoup préparent des concours qui nécessitent une bonne aisance rédactionnelle. Ces compétences peuvent notamment être attestées par les notes obtenues au baccalauréat de français, ainsi que dans les matières littéraires durant les années de lycée (français, philosophie, histoire, sciences économiques et sociales...).
- Disposer de compétences sportives : la pratique sportive constitue une part importante du cursus. Ces compétences peuvent être attestées de nombreuses manières (non cumulatives) : notes d'EPS obtenues au cours des cinq trimestres de première et de terminale, participation régulière à l'UNSS (Union nationale du sport scolaire) durant le lycée, activité sportive en club attestée par la production d'une licence fédérale, statut de sportif de haut niveau...
- Avoir eu un investissement associatif, avoir assuré des responsabilités collectives ou manifester un intérêt pour ce type de responsabilité : la licence STAPS mène tout particulièrement aux métiers de l'animation, de l'accompagnement des personnes ou de l'enseignement. Cet investissement et ces responsabilités constituent donc des atouts, ils peuvent notamment être attestés par la possession d'un Bafa ou de brevets fédéraux, par un travail d'animateur en club sportif ou par un engagement de secouriste pompier.

A partir de cette année, les lycéens pourront identifier sur la plateforme, pour chaque formation, les coordonnées de mel :

- d'un référent handicap susceptible de répondre aux questions concernant les éventuels aménagements possibles pour faciliter la poursuite d'étude de candidats en situation de handicap ou souffrant d'un trouble de santé invalidant ;
- d'un correspondant pédagogique à même d'échanger avec eux pour toute question relevant des enseignements dispensés doit être renseignée ;
- d'un « ambassadeur étudiant » qui pourra, dans les universités et les écoles, sur une période définie par l'établissement d'accueil, répondre à des questions sur les études ou la vie étudiante.

Des services d'écoute pour répondre aux questions

Le numéro vert de Parcoursup

Géré par l'ONISEP et des conseillers spécialisés, le numéro vert sera de nouveau mis en place cette année (à partir du 15 janvier) pour tous les candidats qui ont une question sur leur projet ou dossier.

Des comptes sociaux dédiés

Les comptes sociaux de Parcoursup (Twitter @Parcoursup_info et Facebook @Parcoursupinfo) sont également très actifs pour répondre aux questions des lycéens et de leur famille tout au long de la procédure.

METTRE LES DISPOSITIFS EXISTANTS AU SERVICE DE L'ORIENTATION VERS LE SUPÉRIEUR

Les choix d'orientation post-baccalauréat se construisent sur les trois années du lycée.

Sous la présidence du chef d'établissement, le conseil pédagogique doit permettre aux équipes de réfléchir aux partenariats et à tous les dispositifs destinés à favoriser la conception, par l'élève, de son projet d'études.

Dans cette perspective, les partenariats entre les établissements du secondaire et les établissements de l'enseignement supérieur avec l'appui des régions sont à encourager.

Les conventions existant entre les universités et les lycées sur les formations post-baccalauréat constituent une référence intéressante. La procédure Parcoursup est l'occasion d'approfondir ce dialogue indispensable.

Les travaux personnels encadrés (TPE)

En lycée général, les TPE fondés sur une approche interdisciplinaire visent notamment à développer **les capacités d'autonomie et d'initiative dans la recherche et l'exploitation de documents.**

La thématique intitulée « Agir pour son avenir », commune aux trois séries générales, permet aux élèves de lier les TPE au parcours Avenir, de poursuivre leur découverte du monde économique et professionnel, de développer leur esprit d'initiative et de création, de construire un parcours de formation et d'orientation cohérent intégrant la préparation de l'après-bac.

Le conseil d'orientation anticipé

Le conseil d'orientation anticipé dès la classe de première, expérimenté depuis 2011, contribue à mieux préparer les élèves et à améliorer leurs chances de réussite dans l'enseignement supérieur. Ce conseil d'orientation a vocation à être mis en place dans tous les lycées pour bénéficier à tous les élèves.

La période de formation en milieu professionnel

En lycée professionnel, les périodes de formation en milieu professionnel constituent un temps d'acquisition de compétences professionnelles et de savoir-être ; elles sont aussi l'occasion pour les lycéens de mûrir, confirmer ou faire évoluer leur projet.

Les équipes éducatives doivent donc accompagner l'élève pour préparer ces temps en amont et, en aval, pour l'aider à expliciter ce qu'il a appris et ce qu'il peut retirer de son expérience pour affiner son projet d'insertion ou de poursuite d'études.

Ce temps d'explicitation peut avoir une dimension individuelle ou collective dans l'établissement.

Les Cordées de la réussite et le compagnonnage étudiant

Le dispositif des Cordées de la réussite vise à favoriser l'accès et la réussite des élèves dans l'enseignement supérieur, quel que soit leur milieu socio-culturel d'origine. L'ambition est de faire évoluer les représentations des élèves et de les encourager dans leurs ambitions.

Ce dispositif se traduit par la **mise en place de partenariats** entre, d'une part, un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur et, d'autre part, de lycées et de collèges. Un établissement d'enseignement supérieur, la « tête de cordée », coordonne le partenariat. Des cordées baccalauréat professionnel – BTS sont également développées progressivement.

Un ensemble d'actions peut être mis en place comme du tutorat, de l'accompagnement scolaire et culturel ou des activités intégrées au projet éducatif d'un internat. L'objectif est de contribuer à créer des réseaux de solidarité entre les jeunes des différents niveaux d'enseignement et de renforcer le continuum bac -3 / bac +3.

Ainsi, des étudiants volontaires pourront accompagner des lycéens dans la construction de leur projet d'orientation et lors de leur entrée dans l'enseignement supérieur.

L'association Article 1 et la plateforme Inspire

Labellisée par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, la plateforme Inspire de l'association Article 1 propose aux lycéens en classes de première et de terminale un parcours d'accompagnement à l'orientation. Ce parcours s'effectue en 3 temps :

- un questionnaire d'aide à l'orientation pour identifier, en fonction du profil et des aspirations de l'élève, des filières d'études à explorer en priorité ;
- des fiches et des vidéos sur l'ensemble des filières d'études proposées sur Parcoursup classées en fonction du profil de chaque lycéen afin d'en faciliter la découverte ;
- la mise en contact avec des étudiants « éclaireurs » bénévoles qui partagent leur expérience avec les lycéens.

Le lien vers la plateforme : <https://inspire-orientation.org/>

L'intervention de volontaires en Service civique : les étudiants ambassadeurs

Le Service civique permet à des jeunes de 16 à 25 ans de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois sur des missions d'intérêt général. Parmi les neuf domaines d'action reconnus prioritaires pour la Nation, le domaine « éducation pour tous » permet au volontaire

de s'impliquer dans des missions complémentaires d'aide à l'information et à l'orientation auprès des élèves.

Il peut intervenir, sous la responsabilité d'un PsyEN, en établissement public local d'enseignement (EPL) et en centre d'information et d'orientation (CIO).

- **En lycée**, le volontaire en Service civique peut intervenir pour l'information sur des formations et des métiers, le développement de la capacité à entreprendre ainsi que sur l'aide à l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnel. **Pour recruter un volontaire en Service civique**, le chef d'établissement doit suivre en la matière les indications données par son département ou son académie pour les procédures de recrutement d'un volontaire. Il doit rédiger une fiche de mission adaptée à la situation locale et, s'inspirant de la fiche nationale, la faire valider par l'autorité académique en vue de la publication sur le site de l'agence du Service civique. Il doit ensuite recevoir les candidats et faire connaître au département ou à l'académie celui qu'il retient.
- **En CIO, sous l'autorité du directeur du CIO**, il peut contribuer à l'accueil du public et à la prise en charge des jeunes dans le cadre des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs. Il peut aussi venir en appui à l'organisation d'événements sur l'orientation ainsi qu'à l'alimentation et l'animation des réseaux sociaux.
- **Auprès des établissements d'enseignement supérieur**, les étudiants ambassadeurs peuvent contribuer à démultiplier les actions d'information en faveur de tous les jeunes, en complément des acteurs présents, en particulier pour promouvoir l'action par les pairs en matière d'orientation, améliorer l'information et la connaissance des études secondaires et supérieures. Ils pourront notamment être mobilisés en appui de la deuxième semaine de l'orientation.

Le volontaire peut apporter son appui dans l'accompagnement des lycéens. Pour l'aider à l'élaboration du projet d'orientation, il peut exercer un rôle de tutorat/mentorat auprès des élèves nécessitant un accompagnement renforcé. Son action peut également être tournée vers les familles. Il peut les aider dans les démarches administratives.

Enfin, il peut s'impliquer dans la valorisation des outils mis à disposition par l'Onisep.

La période d'immersion dans l'enseignement supérieur

Des possibilités d'immersion dans les formations de l'enseignement supérieur, sur le modèle de ce qui existe déjà en classe de première, doivent pouvoir être organisées au bénéfice des lycéens afin de leur permettre de mieux appréhender le contenu des formations, les modalités et méthodes d'enseignement, le travail attendu d'un étudiant.

Les rencontres entre l'École et le monde professionnel

Les événements nationaux (semaine École-entreprise, semaine de l'Industrie, semaine de l'Entrepreneuriat féminin, la journée de Découverte du monde professionnel...) ou locaux (forums, visites d'entreprises, interventions en classe de professionnels ou de jeunes en formation...) sont des opportunités, pour les enseignants et les élèves, de découvrir des métiers et/ou des secteurs professionnels. Les partenaires des régions contribuent à faciliter l'organisation de ces rencontres.

Les lycéens ont également la possibilité d'effectuer, avec l'accord du chef d'établissement, des périodes d'observation en milieu professionnel, à raison d'une journée par an sur leur temps scolaire.

ANNEXES

Outils numériques

- Secondes 2018-2019 : www.secondes2018-2019.fr

SECONDES 2018/2019 5 ÉTAPES À LA CARTE pour construire mon avenir au lycée

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

onisep MON ORIENTATION EN LIGNE.FR

ÉTAPE 1 ÉTAPE 2 ÉTAPE 3 ÉTAPE 4 ÉTAPE 5

Je découvre le nouveau lycée

- Le lycée et le bac 2021
- Les étapes clés de la seconde
- L'aide à l'orientation
- Entrer en première
- Découvrir mon lycée

J'explore le monde économique et professionnel

Je décrypte l'enseignement supérieur

Je construis mes choix

Je m'implique dans la réalisation de mes choix

© MENJ - MESRI - ONISEP 2018 | Infos légales | Données Personnelles

- Terminales 2018/2019 : www.terminals2018-2019.fr

TERMINALES 2018/2019 Premières et Terminales : 5 étapes pour mon parcours vers l'enseignement supérieur

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

onisep MON ORIENTATION EN LIGNE.FR

ÉTAPE 1 ÉTAPE 2 ÉTAPE 3 ÉTAPE 4 ÉTAPE 5

J'explore les possibles

- 12 conseils pour s'orienter
- Que faire après mon bac ?
- Info métiers
- Info filières
- Découvrir le monde professionnel

Je découvre les formations et les parcours

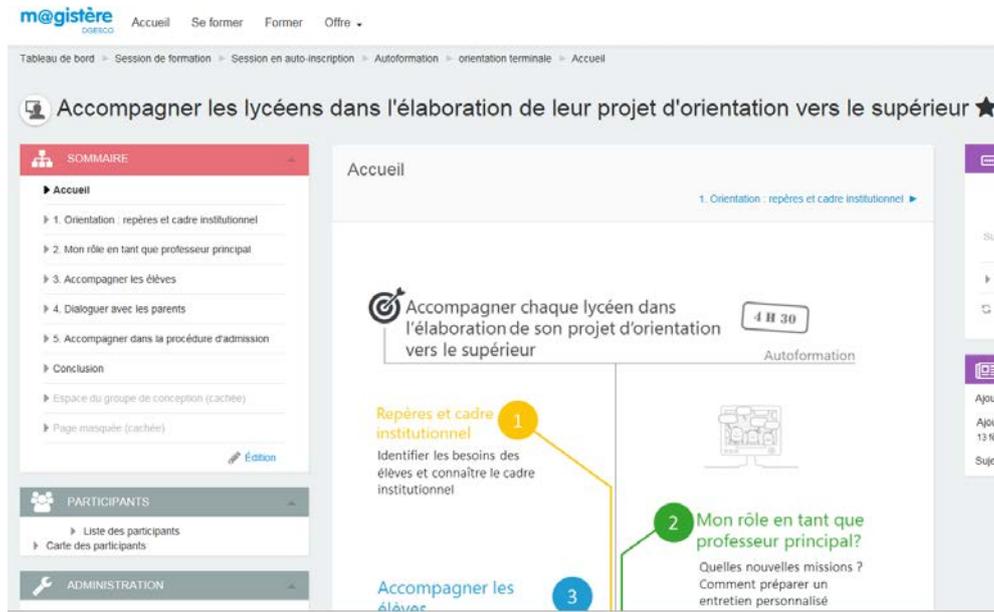
J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix

Je souhaite en parler

Je prépare mon entrée dans la vie étudiante

© MENJ - MESRI - ONISEP 2018 | Infos légales | Données Personnelles

- Parcours m@gistère « Accompagner les lycéens dans l'élaboration de leur projet d'orientation dans l'enseignement supérieur » <https://magistere.education.fr/>



- Euroguidance, S'orienter, étudier et se former en Europe



BIENVENUE SUR LE SITE DU RÉSEAU EUROGUIDANCE

Les références utiles

Parcours Avenir

- Folios : <http://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Folios/Folios-au-service-de-tous-les-parcours-educatifs>
- Éduscol, ressources pour le parcours Avenir : <http://eduscol.education.fr/cid54908/ressources-pour-le-parcours-avenir.html>
- Onisep, ressources pour le parcours Avenir : <http://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Ressources-pedagogiques/PARCOURS-AVENIR>
- Parcours Avenir, Le guide pratique à destination des chefs d'établissement : http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Orientation/46/8/2016_09_13_PARCOURS-AVENIR_628468.pdf
- Éduscol : ressources et fiche pédagogique du nouveau thème de TPE « Agir pour son avenir » <http://eduscol.education.fr/cid47789/themes-nationaux.html>

Accompagnements

- La page eduscol « L'orientation du lycée à l'enseignement supérieur » regroupe l'ensemble des informations concernant les mesures du plan étudiants et la procédure Parcoursup : <http://eduscol.education.fr/cid73382/l-orientation-du-lycee-a-l-enseignement-superieur.html>
- Le guide « L'accompagnement à l'orientation en lycée général et technologique en classe de seconde » : <http://eduscol.education.fr/cid48057/orientation-priorites-et-perspectives.html>
- La [circulaire n°2018-108](#) du 10 octobre 2018 relative au rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées
- La [note de service n°2018-115](#) du 29 septembre 2018 relative à la Procédure d'orientation en fin de classe de seconde
- Les ressources pédagogiques de l'ONISEP destinées aux équipes éducatives : <http://www.onisep.fr/Equipes-educatives#Ressources-pedagogiques>

Les événements liés à l'orientation

- La semaine École-entreprise :
 - <http://www.education.gouv.fr/cid56498/semaine-ecole-entreprise.html&xtmc=semaineecolectreprise&xtnp=1&xtr=1>
 - <http://www.semaine-ecole-entreprise.com/>
- La semaine de l'Industrie : <https://www.entreprises.gouv.fr/semaine-industrie>
- La semaine de l'Entrepreneuriat féminin : <http://www.semaine-entrepreneuriat-feminin.com>

- Les guides du CNEE Ecole et entreprises à destination des équipes pédagogiques et des entreprises <http://www.cnee.fr/cid96097/le-cnee-propose-deux-guides-pratiques-pour-faciliter-relation-ecole-entreprise.html>

Intervenants extérieurs en milieu scolaire

- La réserve citoyenne de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/reserve-citoyenne/cid94074/la-reserve-citoyenne.html>
- Intervenants extérieurs en milieu scolaire : <http://eduscol.education.fr/cid50693/intervenants-externes-en-milieu-scolaire.html#%20interventions>
- Le Service civique : <http://www.service-civique.gouv.fr/>
- Les Cordées de la réussite : <http://www.cordeesdelareussite.fr/>
- Association Article 1 et la plateforme Inspire : <https://www.inspire-orientation.org/> et <https://article-1.eu/actualites/labellisation-plateforme-inspire-ministere-enseignementsup/>

Exemple de fiche d'orientation pour préparer le premier conseil de classe

Académie:

Etablissement :

NOM

Prénom

Classe



Année scolaire 2018-2019

Fiche dialogue pour l'orientation en classe terminale
en vue du conseil de classe
du 1^{er} trimestre / 1^{er} semestre

Cette fiche vise à recueillir vos intentions d'orientation avant le premier conseil de classe de l'année. Lors de ce conseil de classe, l'équipe pédagogique examinera votre projet de poursuite d'études afin de vous donner les conseils et recommandations utiles pour éclairer les choix définitifs que vous ferez au plus tard au mois de mars.

N'hésitez pas à solliciter l'avis du professeur principal, du psychologue de l'éducation nationale ou tout autre membre de l'équipe éducative, si vous l'estimez nécessaire.



⁽¹⁾ Fiches intégrant l'avis du chef d'établissement d'origine et transmises aux établissements d'enseignement supérieur via l'application d'affectation

⁽²⁾ Par les établissements d'accueil

Votre profil – état de votre réflexion

- Vos matières scolaires préférées :
- Vos points forts / faibles scolaires et extra-scolaires :
- Vos centres d'intérêt / vos activités en dehors du lycée :
- Comment imaginez-vous votre vie professionnelle dans dix ans ?
.....
- Comment envisagez-vous votre future insertion professionnelle ?
 Après une poursuite d'études en moins de 3 ans entre 3 et 5 ans au-delà de 5 ans
 Dès l'obtention du baccalauréat
 Vous ne savez pas encore
- Exposez votre projet d'études, vos atouts et vos difficultés éventuelles au regard de celui-ci :
.....
- Pour approfondir vos recherches, vous avez :
 rencontré le professeur principal
 rencontré le psychologue de l'éducation nationale (PsyEN)
 exploré les documents Orientation disponibles au CDI
 passé un questionnaire d'intérêt au centre d'information et d'orientation (CIO) ou au lycée

consulté les sites utiles :

Pour approfondir votre information sur les métiers et les formations :
www.terminales2018-2019.fr
www.onisep.fr
www.cidj.com
www.orientation-pour-tous.fr

Pour avoir des informations sur la vie lycéenne et étudiante :
www.vie-lyceenne.education.fr
www.crous.fr
www.etudiant.gouv.fr
www.jeunes.gouv.fr
www.cordeesdelareussite.fr

Thématiques particulières :
 Apprentissage : www.alternance.emploi.gouv.fr
 Europe : www.euroguidance-france.org
 Enseignement à distance : www.cned.fr

Pour poser des questions :
www.monorientationenligne.fr

Vos intentions d'orientation

- Formulez vos **intentions d'orientation** en cochant une ou plusieurs cases dans le tableau ci-dessous. Les intentions exprimées sont des souhaits **provisoires** qui peuvent évoluer. Vous saisissez vos demandes définitives sur la plateforme d'affectation, au plus tard au mois de mars.

<input type="checkbox"/> Classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE)	<input type="checkbox"/> Littéraire <input type="checkbox"/> Scientifique <input type="checkbox"/> Economique et commerciale	Précisez la ou les spécialité(s) envisagée(s) :
<input type="checkbox"/> Section de technicien supérieur (BTS)	Spécialité(s) envisagée(s) :	Précisez la voie envisagée : <input type="checkbox"/> Voie scolaire <input type="checkbox"/> Voie de l'apprentissage
<input type="checkbox"/> Institut universitaire de technologie (DUT)	Spécialité(s) envisagée(s):	Précisez la voie envisagée : <input type="checkbox"/> Temps plein IUT <input type="checkbox"/> Voie de l'apprentissage
<input type="checkbox"/> Université (licence)	<input type="checkbox"/> Domaine arts, lettres et langues <input type="checkbox"/> Domaine droit, économie et gestion <input type="checkbox"/> Domaine sciences humaines et sociales <input type="checkbox"/> Domaine sciences, technologies et santé <input type="checkbox"/> Pas encore de choix précis	Mention (s) envisagée(s) :
<input type="checkbox"/> Ecole spécialisée	<input type="checkbox"/> Arts <input type="checkbox"/> Sciences politiques <input type="checkbox"/> Autre(s), précisez :	<input type="checkbox"/> Commerce <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> Ingénieur <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Sport
<input type="checkbox"/> Autre(s) formation(s) envisagée(s)	<input type="checkbox"/> Classe de mise à niveau (hôtellerie...) <input type="checkbox"/> Formation complémentaire (FCIL) <input type="checkbox"/> Etudes comptables et financières	<input type="checkbox"/> Diplôme National des métiers des arts et du design DN MADE <input type="checkbox"/> Etudes à l'étranger <input type="checkbox"/> Autre :
<input type="checkbox"/> Si vous envisagez de demander une année de césure, précisez votre projet :		

Si vous n'envisagez pas une inscription dans l'enseignement supérieur l'année prochaine, précisez vos intentions :

Séjour linguistique Service civique Insertion professionnelle Autre, précisez :

Date et signatures de l'élève et de son ou ses représentants légaux :

Conseil(s) et recommandation(s) du conseil de classe :

.....

.....

.....

Date et signature du chef d'établissement ou de son représentant :

*Nous avons pris connaissance de l'avis formulé par le conseil de classe.
 Date et signatures de l'élève et de son ou ses représentants légaux :*



enseignementsup-recherche.fr

 [@sup_recherche](https://twitter.com/sup_recherche)

education.gouv.fr

 [@EducationFrance](https://twitter.com/EducationFrance)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

